

# Dépenses et recettes publiques liées aux transports

## ÉVOLUTION DES DÉPENSES EN TRANSPORT DES ADMINISTRATIONS CENTRALES ET LOCALES

En milliards d'euros courants

	2011	2019	2020	2021	Part en 2021 (en %)
Dépenses de fonctionnement	28,7	33,6	33,1	33,5	59,5
Dépenses d'investissement	15,0	18,0	18,4	22,8	40,5
<b>Total des dépenses des administrations</b>	<b>43,6</b>	<b>51,6</b>	<b>51,5</b>	<b>56,3</b>	<b>100,0</b>

Source : DGFIP, calculs SDES

En 2021, le financement du transport par les administrations publiques centrales et locales est de 56,3 milliards d'euros (total consolidé, hors transferts entre APU et hors charges de retraite). Ces dépenses (en valeur) augmentent de 9,3 % par rapport à 2020 : la hausse est de 1,4 % pour les dépenses de fonctionnement et de 23,6 % pour les dépenses d'investissement.

## ÉVOLUTION DES PRINCIPALES RECETTES PUBLIQUES LIÉES AUX TRANSPORTS\*

En milliards d'euros courants

	2001	2011	2019	2020	2021
Route (hors TICPE)	4,5	6,4	6,7	6,1	6,8
Taxes sur les carburants	24,2	24,9	32,4	27,9	31,4
dont TICPE (TIPP avant 2010) <sup>1</sup>	23,0	23,9	31,4	27,0	30,2
Ferroviaire	nd	0,2	0,8	5,0	0,2
Voies navigables	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Aérien	1,3	3,0	3,8	1,4	1,6
Versement transport	4,0	6,5	9,3	9,2	9,7
<b>Total</b>	<b>nd</b>	<b>41,2</b>	<b>53,1</b>	<b>49,8</b>	<b>49,8</b>

\* Ce tableau ne retrace qu'une partie des recettes des administrations publiques liées au transport. Ne sont pas retracés les impôts et taxes liés à la production de transport (impôt sur les sociétés, taxe professionnelle, cotisations sociales, TVA...).

<sup>1</sup> Recettes nettes, y compris recettes de la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel.

À partir de 2010, la TIPP devient la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques). nd = non disponible.

Sources : calculs SDES, d'après Insee, Comptes nationaux - base 2014 ; Cerema ; DGAC ; Île-de-France Mobilités ; VNF ; DGFIP

En 2021, les principales recettes liées au transport prélevées par les administrations s'élèvent à 49,8 milliards d'euros. Elles se stabilisent en 2021 (+ 0,1 %), après s'être effondrées sous l'effet de la Covid-19 en 2020 (- 6,4 %).

La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) représente à elle seule 60,7 % des recettes des administrations publiques liées au transport. Avec 30,2 milliards d'euros en 2021 (+ 11,9 % par rapport à 2020), elle retrouve le niveau de 2019, après une forte baisse en 2020 liée à celle des consommations de carburants en raison des restrictions de déplacement.